

RÉSOLUTION N° 548

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente et unième réunion ordinaire,

VU:

L'exposé du Directeur général et le dialogue au sein du Comité exécutif au sujet de l'importance du renforcement des partenariats stratégiques de l'IICA à l'appui des efforts déployés par les États membres pour progresser dans leur développement agricole et rural,

CONSIDÉRANT :

Que l'IICA, pour s'acquitter de sa mission et appuyer les États membres dans leurs efforts pour atteindre une agriculture compétitive, durable et inclusive, devra élargir l'offre et la couverture de ses services de coopération technique et accroître leur efficacité;

Que l'IICA, avec ses ressources limitées, peut actuellement répondre à environ 50 % seulement de la demande de services de coopération de la part de ses États membres;

Que, face à la nécessité d'apporter un complément aux capacités de l'IICA pour favoriser et élargir les programmes et projets de coopération technique exécutés aux niveaux national, régional et continental, il est particulièrement important que l'Institut promeuve de nouveaux partenariats et renforce ceux qui existent déjà avec des organismes et institutions internationaux, nationaux et multilatéraux dans les domaines technique et financier, œuvrant aux niveaux mondial, continental et régional; et

Que, dans ce contexte, il est de première importance que les institutions financières internationales multilatérales et régionales prennent l'IICA en considération et privilégient l'Institut et ses partenariats avec d'autres organismes techniques internationaux d'envergure mondiale et régionale pour l'exécution de programmes et de projets qu'elles financent dans le but de favoriser le développement de l'agriculture dans les Amériques,

DÉCIDE :

1. D'appuyer les efforts déployés par le Directeur général en vue de forger des alliances stratégiques avec des institutions et des organismes nationales et internationales.
2. D'exhorter les États membres à soutenir et promouvoir l'IICA et ses partenariats, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les institutions susmentionnées et de leurs ambassades à l'étranger, afin que l'Institut et ses partenariats soient considérés comme les partenaires privilégiés des programmes et projets de développement agricole et rural.
3. De demander au Directeur général :
 - a. Qu'il propose aux ministres de l'Agriculture qui participeront à la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2011 le soutien qui est attendu d'eux pour renforcer les partenariats de l'IICA, objet de la présente résolution.
 - b. Qu'il présente à la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans la constitution et la consolidation de partenariats stratégiques, et qu'il mette en lumière le soutien reçu des États membres pour assurer le succès de cette tâche.